Septembre 2011 n°1

Snes Versailles

Pour nous faire entendre

AGIR avec Le Snes fsu

Pour notre métier

Pour le service public

Mardi 27 Septembre

Tous ensemble en grève dans l'unité !

SNES Versailles.
N° de Commission Paritaire : 1111S08041.
N° ISSN :12689874.
Prix de vente 2 euros. Abonnement 12 euros.
Édité par section académique du SNES de Versailles (Syndicat National des Enseignements du Second degré) 3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94112 Arcueil CEDEX – Tél. : 08 03 11 11 84.
Directeur de publication David Rafroidi.
Imprimé par RIVATON à Bobigny

Joindre le SNES Versailles

www.versailles.snes.edu — s3ver@snes.edu

Secrétaires généraux :
- Marie-Damienne Odent
- Michel Vialle

Secrétaire administratif :
- David Rafroidi

Trésoriers académiques :
- Myriam Descamps
- Jean-Philippe Carabin

Emploi, carrières, mutations, rémunérations, TZR :

(du lundi au jeudi 10.00-12.00 / 14.00-17.00)
Jean-Christophe Anglade, Pascale Boutet, Laurent Boiron, Marie Chardonnet, Dominique Carlotti, Mélanie Javaloyès, Philippe Lévy, Sophie Macheda, Claudette Valade.

Lycées :
- Marie-Pierre Carlotti

Collèges :
- Nicolas Morvan
- Valérie Brouillard-Ruiz

CPE et vie scolaire :
- Patrick Bader

CO-Psy :
- Cécile Chérouvrier
- Évelyne Lebreton-Lannoy

Stagiaires & néo-titulaires :
- Baptiste Eychart
- Nadège Muzard

Non titulaires :
- Caroline Mordelet

Stages :
- Brigitte Dekleermaeker

Pour les jours et les heures des secteurs ci-contre, consulter notre site :
www..versailles.snes.edu

Le SNES-FSU :

des élus et des militants qui défendent tous les personnels dans la transparence et l'équité.

Sections départementales :

- 78 : Frédéric Lesne & Perrine Detoeuf
  snes78@versailles.snes.edu
- 91 : Jean-Baptiste Hutasse & Nicolas Morvan
  snes91@versailles.snes.edu
- 92 : Jean-François Gay
  snes92@versailles.snes.edu
- 95 : François Martin & Christophe Lucas
  snes95@versailles.snes.edu

Coordonnées :

SNES Versailles
3, rue Guy de Gouyon du Verger
94112 Arcueil CEDEX

- tel. : 08 11 11 03 84 ou 03 85
- depuis un portable : 01 41 24 80 56
- fax : 01 41 24 80 62

RER B Arcueil Cachan

Notre choix : un grand service public qui contribue à une société plus juste.
Contre la logique du renoncement, une École de la réussite pour tous !

Editorial : Avec le SNES et la FSU pour une autre politique !

Le ton est donné à cette rentrée avec le plan de rigueur annoncé par le Premier Ministre fin août : priorité absolue à la réduction des déficits publics, poursuite de la logique de désengagement de l'État. Ces orientations continuent de prôner la logique libérale et spéculative et de protéger les marchés financiers. Elles ne feront qu'aggraver les régressions déjà à l'œuvre dans le domaine économique et social (baisse sévère du pouvoir d'achat, réformes imposées de la protection sociale et des retraites, amplification du chômage...) et imposer de nouveaux sacrifices aux salariés et aux retraités. Dans cette logique, la Fonction publique et ses personnels restent des cibles privilégiées : gel du point d'indice, destruction massive des emplois avec l'annonce de nouvelles suppressions au budget 2012, remise en cause des missions... La construction d'un mouvement interprofessionnel d'ampleur dans lequel les personnels de l'Éducation ont toute leur place à tenir, est une nécessité pour peser sur les enjeux politiques et imposer d'autres choix. La FSU et le SNES y travaillent activement, recherchant toutes les convergences avec les organisations syndicales.

Dans l'Éducation, le Ministre et le Recteur qui décidément ne vivent pas sur la même planète que le commun des personnels, considèrent que tout va pour le mieux. En témoignent les récentes déclarations du Recteur en direction des médias. Qualifiant la rentrée de *« non événement »* car elle ne pose *« aucune difficulté particulière »*, il affirme pouvoir reconduire sans problème majeur *« le même exercice pour la rentrée 2012 »*.

Pourtant les effets dévastateurs d'une politique qu'ils mettent en œuvre avec un zèle auquel n'importe quelle agence de notation attribuerait le « triple A », sont bien évidents : suppressions massives de postes (500 dans l'académie alors que les effectifs augmentent), disparition d'options et de dédoublements, conditions de stage des lauréats concours encore aggravées, baisse des recrutements et accentuation des problèmes de remplacement, conditions d'affectation et d'exercice des personnels profondément dégradées, poursuite et amplification des réformes imposées tant au lycée qu'au collège, mise en place à la hussarde du dispositif ECLAIR, remise en cause du service public d'orientation... Sous couvert d'innovation, d'excellence, de rupture avec un système qui serait sclérosé et passéiste, d'entrée dans *« la 3e révolution de l'éducation »* avec *« l'année du socle commun »*, il s'agit bien de renoncer à toute démocratisation, de briser les statuts, de bafouer les droits individuels et collectifs, de soumettre les personnels aux hiérarchies locales, d'imposer une autre conception de nos métiers, et à terme, de faire éclater le service public d'éducation.

La FSU et le SNES ne cessent de combattre – et souvent seuls ! – non seulement les choix budgétaires mais aussi et surtout le sens de cette politique éducative, suicidaires pour l'ensemble du système éducatif et l'avenir des jeunes.

Ils ont avec obstination travaillé à la construction d'une riposte unitaire au plus près de la rentrée auprès des autres organisations syndicales dont certaines étaient réticentes à toute action.

La journée unitaire de grève et de manifestation dans toute l'Éducation le 27 septembre doit être l'occasion pour tous les personnels, avec la FSU et le SNES, de faire entendre au Gouvernement, de façon massive et déterminée, l'exigence d'une autre politique. Une politique respectueuse de nos métiers, de nos qualifications et des droits des personnels. Une politique qui fasse une priorité de la réussite de tous les jeunes.

Ce sont ces mêmes exigences, celles d'un syndicalisme de combat et de transformation sociale que la FSU et le SNES porteront aussi lors des élections professionnelles d'octobre.

Tous en grève et en manifestation le 27 septembre !

Marie-Damienne Odent, Michel Vialle,

co-secrétaires généraux

FORMATION BRADÉE, MÉTIER DEGRADÉ... ASSEZ !

Les militants du SNES accueillent les stagiaires lors de leurs journées de pré-rentrée le lundi 29 août.

Stagiaires en galère, collègues solidaires !

La politique du pire !

En faisant rentrer les stagiaires 2011 cinq jours plus tôt contre trois l'an dernier, et toujours sans les payer, L. Chatel prétend cyniquement avoir amélioré leurs conditions de stage ! Celles-ci sont pourtant encore plus catastrophiques que celles de leurs prédécesseurs. Ministre et Recteur les ont aggravées : temps complet avec imposition désormais possible d'heures supplémentaires, formation représentant un tiers de notre obligation réglementaire de service venant toujours s'ajouter à cette dernière, suppression de l'abattement de service, déjà dérisoire, de deux heures, classes à examen si la nécessité de service le réclame, éviction renforcée des IUFM...

Ministre et Recteur spéculent sur la banalisation des conditions inacceptables de stage pour entériner dans les faits cette réforme désastreuse qui risque de faire renoncer des étudiants et des lauréats de concours au métier qu'ils ont choisi.

Tuteurs non ! collègues solidaires oui !

L'un des pivots de cette réforme régressive est la fonction de tutorat. Le tuteur, relais direct désormais des Corps d'inspection, devient l'interlocuteur unique des stagiaires, devant prendre en charge l'essentiel de leur accompagnement. Le dévoiement organisé des fonctions de conseiller pédagogique qui, de pair, est transformé en un maillon hiérarchique dans la chaîne de l'évaluation, sert ainsi à justifier la réduction de la formation à un accompagnement et la mise à l'écart des IUFM. Aucune décharge de service n'est prévue pour permettre un réel travail entre le tuteur et le stagiaire.

Alors que la fonction de tuteur repose sur un volontariat express des collègues, l'Inspection a désigné, faute de candidats, nombre de tuteurs malgré eux, comptant sur leur dévouement professionnel et recourant parfois à des formes de pression inqualifiable. La riposte doit être collective et alerter la section académique est déterminant face à ces abus d'autorité.

- 150 stagiaires dans l'académie

1 poste au concours pour 3 départs à la retraite

- 51 % d'inscrits au concours

- 70% de présents au concours

976 postes au concours non pourvus sur 6597

Nos métiers en danger !

Le SNES appelle les collègues à accueillir syndicalement les stagiaires :

⇒ en les encourageant à se syndiquer pour organiser leur défense individuelle et collective avec l'ensemble de la profession,

⇒ en veillant à la qualité de leurs conditions de service (nombre réduit de niveaux, absence d'heures supplémentaires, de classes à examen...)

⇒ en refusant les fonctions de tuteur pour exiger une véritable formation sur le temps de service des stagiaires !

Lutter contre un politique qui méprise nos métiers et dégrade nos conditions de travail

⇒ Travailler plus pour gagner moins

⇒ Conditions de travail alourdies

⇒ Chasse aux heures statutaires

⇒ Fausse revalorisation en 2010 limitée aux 5 premiers échelons, représentant pour les néo-recrutés à peine 25 euros par an sur la carrière

⇒ Blocage de la valeur du point d'indice depuis juillet 2010, inflation de 2% en 2011

⇒ Augmentation progressive de la retenue pour pension qui représentera en 2020 la perte d'un jour de traitement par mois pour des retraites diminuées

⇒ Supprimer 15 jours de vacances en juillet ou en août

POUR UNE ÉCOLE AU SERVICE DE TOUS LES ÉLÈVES !

L'asphyxie organisée du Second degré public : des choix politiques profondément régressifs pour l'avenir du système éducatif

80 000 élèves en plus, 4 800 enseignants en moins en 2011...

En parlant de troisième Révolution de l'Education, Luc Chatel a annoncé, à l'occasion de cette rentrée, à travers ce slogan tapageur, la poursuite et le durcissement de l'entreprise libérale de démolition du service public d'Education. Avec un art consommé du volapük managérial qui ne dupe plus grand monde, il a cherché à travestir les conséquences néfastes des suppressions d'emploi (-50 000 depuis 2003) et de ses réformes (lycée, voie technologique, autonomie des établissements...) sur les conditions d'études des élèves et de travail des personnels.

Pour le Ministre et le Recteur, pas de difficultés majeures (conférences de presse de rentrée)

Quand, sans vergogne, Ministre et Recteur affirment que l'Education nationale n'a jamais eu autant de moyens, il prend pour référence une période où le taux d'accès au bac d'une génération plaçait la France aux derniers rangs des pays industriels. Cette ruse grossière ne peut dissimuler dans notre académie déjà sous-dotée les dégâts toujours plus manifestes du dogme de la réduction du nombre de fonctionnaires. Faute de recrutements suffisants, ce sont des centaines de postes dans l'académie de Versailles qui sont restés vacants à l'issue du mouvement intra académique (plus de 70 en économie-gestion, 40 en documentation, 19 en Lettres classiques...) ; les moyens de remplacements ont été à nouveau réduits ; la précarité va exploser ; les conditions d'exercice se dégradent avec la multiplication des compléments de service, l'imposition forcenée d'heures supplémentaires, la contestation des heures de décharge, la volonté d'annualiser les services en utilisant à cette fin la réforme des lycées...

L'autonomie des établissements présentée sous les oripeaux libéraux de l'initiative et de la proximité sert à renforcer les pouvoirs des chefs d'établissement et à gérer localement la pénurie, sous couvert d'innovation, aboutissant à mettre en concurrence personnels et disciplines et à battre en brèche statuts et qualifications. Les regroupements antipédagogiques se multiplient, les cadrages horaires éclatent, les dédoublements disparaissent, les effectifs par classe saturent...

La « personnalisation » des parcours qui regroupe un empilement de dispositifs allant des internats d'excellence à l'accompagnement personnalisé est l'alibi donné à l'affaiblissement des horaires disciplinaires, la réduction des options, le dynamitage de l'Education prioritaire, la mise en cause de la voie technologique... Elle se nourrit d'une idéologie du tri selon les dons de chacun dessinant le renforcement d'une Ecole profondément inégalitaire.

Dans l'action tous ensemble pour l'éducation dès septembre

Dès la rentrée, dans les établissements, à l'initiative ou avec l'appui du SNES, des mobilisations et des actions se sont construites pour refuser ces nouvelles dégradations (effectifs surchargés, heures supplémentaires, postes non pourvus...) : préavis de grève pour exiger la création d'une classe supplémentaire, de dédoublements, la transformation d'heures supplémentaires ..., conférence de presse locale, assemblée générale, action commune avec les parents, audience auprès de l'IA...

Le SNES appelle à amplifier dans les établissements ces initiatives en créant les conditions du rassemblement du plus grand nombre, avec en ligne de mire une participation massive à la journée unitaire de grève et de manifestation du jeudi 27 septembre dont il est à l'initiative, pour exiger une autre politique budgétaire et éducative.

La réussite de tous et pas de quelques-uns : une ambition qui mobilise les personnels !

Coupes budgétaires, réformes Chatel, socle commun visent à reformater le service public d'Education et ses missions. Tournant le dos à la démocratisation et à l'élévation des qualifications des générations futures, aspiration sociale portée par le plus grand nombre et enjeu déterminant pour notre société et notre économie, cette politique a pour objectifs de réduire les poursuites d'études au-delà du bac à 50% d'une classe d'âge, de cantonner les autres élèves , au nom du mérite, à l'acquisition du socle commun, de faire éclater le service public d'Education et les statuts des personnels.

A travers le refus du programme ECLAIR qui a mobilisé d'Argenteuil à Grigny, de Mantes la Jolie à Gennevilliers des personnels tout au long de l'année dernière, c'est bien le modèle d'une École inégalitaire et la transformation du sens de nos métiers qui sont massivement rejetés : définition locale des horaires et des programmes nationaux , recrutement sur profil par le chef d'établissement, lettres de mission pour les personnels...

Dynamitant l'Education prioritaire, laboratoire de déréglementations, la logique du dispositif ECLAIR a vocation à être largement généralisée .

La mobilisation doit s'étendre à l'ensemble de la profession. Signez et faites signer la pétition en ligne :

http://www.clairementnon.org/ pour une vraie Education prioritaire.

Se syndiquer au SNES pour quoi faire ?

Face à des agressions d'un niveau sans précédent...
Pour inscrire notre combat dans la durée...
Un outil irremplaçable : le Snes.

Cotisation syndicale « trop chère » ?

La réduction d'impôt est égale à 66% du montant de la cotisation : ainsi une cotisation de 115 € (certifié 3ème échelon) ouvre droit à 75,90 € de réduction d'impôt et ne « coûte » donc en réalité au final que 39,10 €.
Il est possible de payer en **6 prélèvements fractionnés**.

A quoi sert la cotisation syndicale?

Le SNES a besoin des cotisations des adhérents pour ses publications, son site Internet, son fonctionnement quotidien (téléphone, courrier, locaux...), pour organiser les réunions et les stages syndicaux, former ses élu(e)s dans les commissions paritaires.
Ce sont ses seules ressources, car il ne reçoit aucune subvention directe de l'État. Les comptes, vérifiés par un expert comptable indépendant, sont publiés à chaque congrès.

C'est ce qui fait sa force et fonde son indépendance.

Le Snes outil et propriété des syndiqués

Le SNES est l'outil et la propriété de ceux et celles qui le constituent et le font vivre.
A chaque échelon, les décisions sont prises le plus démocratiquement possible en essayant de rassembler une grande majorité des adhérents et au-delà la majorité de la profession. Le Snes est un syndicat fondateur de la FSU et avec elle, il tente de rassembler bien au-delà.
Dans l'établissement c'est sous l'impulsion de la section SNES et avec tous les collègues que se décident les actions à mener.

Défense des personnels et Syndicalisation

Le SNES, fort de la confiance majoritaire des collègues et du nombre de ses élus, **défend tous les personnels**, avec le souci constant de l'équité pour tous. Cette activité n'est possible que grâce aux moyens financiers que seuls les syndiqués du Snes lui apportent.
Chacun comprendra donc que le SNES accorde une **priorité à ses syndiqués** en ce qui concerne l'information avant et après les commissions.

Le Snes syndicat majoritaire dans l'académie de Versailles

Tous les 3 ans, les personnels titulaires élisent leurs représentants (commissaires paritaires) lors d'élections professionnelles. De leur côté les non titulaires élisent des commissions consultatives paritaires.

Ces scrutins permettent de mesurer l'audience des organisations syndicales.

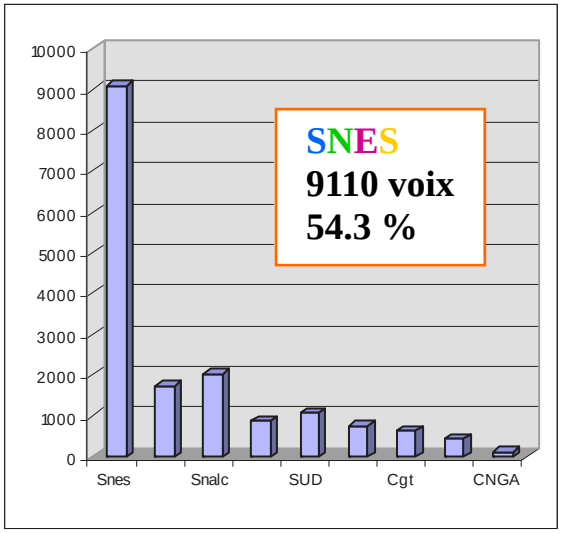

Avec 30 sièges sur 44 aux Commissions Administratives Paritaires Académiques, le SNES est donc en situation à la fois de représenter tous les personnels, de veiller au respect de leurs droits et d'assurer un suivi très complet des syndiques qui savent que leurs intérêts sont défendus au mieux.

AVEC LE SNES...

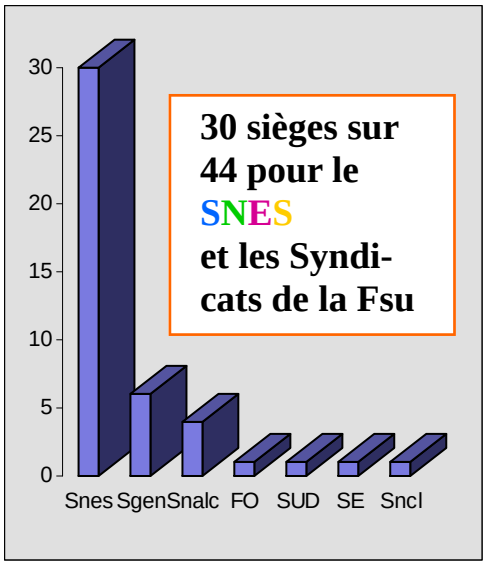

...POUR ÊTRE PLUS FORTS TOUS ENSEMBLE !

Snes Versailles : syndicalisation en hausse !
Pour l'année 2010/2011 : 5300 syndiqués (plus 258)

Syndicat National des Enseignements de Second degré

VERSAILLES
78 – 91 – 92 – 95
Année Scolaire 2011-2012

BULLETIN D'ADHESION

A remettre au trésorier du SNES de votre établissement
(ou à envoyer au SNES VERSAILLES 3, rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil CEDEX pour les isolés).

Il est indispensable de dater et signer le cadre ❸.

❶

Identifiant SNES *(si vous étiez déjà adhérent)*

Sexe : ***Masc*** ☐ ***Fém*** ☐ ***date de naissance*** . . / . . / 19 .

Nom ***(utilisez le nom connu du rectorat)***

Nom patronymique *(de naissance)* ***Prénom***

Résidence bâtiment escalier…

N° et voie *(rue bld …)*

Code postal ***Ville ou pays étranger***

Téléphone fixe ***Téléphone portable*** ***Fax***

Mail : @

(respectez minuscules, majuscules et caractères spéciaux)

Établissement d'affectation ministérielle Code
Nom et ville

Établissement d'exercice si différent Code
Nom et ville

❷

Catégorie *(certifié agrégé hors classe chaire sup. maître aux. contractuel vacataire Mi-Se Cop Cpe…)*

Congé ou détachement *(préciser sa nature)*

Situation administrative *(pour les titulaires)*
☐ *Titulaire du poste* ☐ *Tit sur ZR.*

Quotité de temps partiel
(le cas échéant)

Discipline

Echelon : ***Depuis le :***

Stagiaires
☐

Catégorie Echelon	1	2	3	4	5	6 ou A1	7 ou A2	8 ou A3	9	10	11
Certifié Cpe *Ou en 6 prélèvements de*			**115,00** *19,50*	**161,70** *27,30*	**169,40** *28,60*	**174,30** *29,40*	**184,20** *31,10*	**196,90** *33,20*	**209,50** *35,30*	**225,40** *37,90*	**241,60** *40,60*
Agrégés Classe Normale *Ou en 6 prélèvements de*			**135,00** *22,80*	**195,10** *32,90*	**207,40** *34,90*	**218,70** *36,80*	**233,50** *39,30*	**250,70** *42,10*	**268,30** *45,10*	**285,60** *48,00*	**298,90** *50,20*

Pour les autres corps ou grades, les barèmes sont disponibles sur notre site, lien adhérer au Snes http://www.versailles.snes.edu/spip/spip.php?article=583

❸

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES VERSAILLES 3, rue Gouyon du Verger 94112 ARCUEIL CEDEX

Si vous avez choisi le prélèvement automatique (mandat SEPA), nous proposons la reconduction tacite de votre adhésion au Snes. Les prélèvements seront reconduits automatiquement chaque année aux mêmes dates (mandat SEPA). Un courrier vous informera à chaque rentrée scolaire. Il vous sera alors possible de dénoncer cette reconduction ou de modifier le montant et le mode du paiement.

MONTANT COTISATION ANNUELLE €
(Voir barème)

3 modes de paiement : ☐ **Chèque**
(cocher la case correspondante)
☐ Prélèvement en 6 fois
☐ Prélèvement en 6 fois reconductible

DATE :
SIGNATURE :

Pour ces 2 cas, chaque prélèvement de : €

❹

MANDAT SEPA
Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM
PRENOM
ADRESSE 1
ADRESSE 2
CODE POSTAL - VILLE
PAYS
IBAN
BIC

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

Signé à :
Le :

Paiement : ☒ récurrent ou ☐ unique

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion **Ne rien inscrire sous ce trait**

Référence unique du mandat : Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547

Snes

Ne pas se laisser faire

Rentrée 2011

Elections Professionnelles
13 - 20 octobre

snes fsu

Agenda

►**22 septembre** affichage des **listes électorales**

►**28 septembre au plus tard: réception des identifiants et codes** de vote (indispensables pour voter, surtout ne pas les égarer).

►**13 octobre au 20 Octobre vote électronique** à partir de tout poste connecté Internet (…et dont la configuration est conforme)

►**14,18,20 octobre journées vote kiosque (**à partir ordinateur configuré par l'administration) dans les établissements

►**20 octobre 17h clôture du vote**

Plus d'infos sur *www.versailles.snes.edu*

Rubrique « Élections professionnelles »

Le choix d'un métier
respecté et reconnu.
Des salaires revalorisés à la hauteur de notre qualification et des carrières attractives.

Le choix d'un syndicalisme
d'action, de propositions, de débats et de luttes.

SOMMAIRE

Nous joindre …….. p. 2
Éditorial …….. p. 3
Formation bradée, métier dégradé, assez ! …. p. 4
Pour une école au service de tous les élèves …. p. 5
Se syndiquer au SNES pour quoi faire ?..... p. 6
Bulletin d'adhésion …….. p. 7
Agenda des élections professionnelles …….. p. 8

27 septembre Grève

AGIR *avec* Le snes fsu